

COMMUNE D'ALLAS-CHAMPAGNE

AVIS AUX HABITANTS

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Épisodes de sécheresse — Recensement des dommages

Suite aux **épisodes de sécheresse** subis sur le territoire communal, vous avez constaté l'apparition ou l'aggravation de **fissures** sur votre habitation ou votre bâtiment ?

Afin de permettre à la commune de recenser les habitations concernées et de constituer un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture, il est impératif de **signaler vos dommages auprès de la Mairie**.

COMPOSITION DU DOSSIER DE DECLARATION

- **Un courrier détaillé** comportant vos coordonnées, l'adresse exacte du bien impacté, une description précise des fissures ainsi que leur date d'apparition.
- **Plusieurs photographies représentatives** montrant clairement les désordres observés sur les façades, structures ou murs de l'édifice.

DEPOT SUR PLACE OU PAR COURRIER

Mairie d'Allas-Champagne

2, route de Jonzac

17520 ALLAS-CHAMPAGNE

Envoi par mail

mairie@allas-champagne.fr

DATE LIMITE IMPERATIVE DE DEPOT DES DOSSIERS

30 NOVEMBRE 2026